

# Comment bénéficier de l'Avance immédiate ?

Votre organisme de service à la personne,  
avec votre autorisation, crée votre compte.

Vous recevez ensuite un mail qui vous invite  
à activer votre compte en ligne sur  
[www.particulier.urssaf.fr](http://www.particulier.urssaf.fr).

Dès l'activation faite, vous bénéficiez  
du service Avance immédiate !



Entreprise individuelle  
déclarée SAP  
SIRET : 910742352

Tél : 06.58.41.13.28



Pour les particuliers,  
à domicile,  
dans un rayon de 30 km  
autour de Saint-Omer

Assistance Administrative

Assistance informatique  
Initiation à internet, Aide aux  
démarches en ligne

Livraison de courses, conduite  
du véhicule de personne ayant  
besoin d'une aide temporaire,  
petits travaux ménagers...

[www.beadomservices.com](http://www.beadomservices.com)

 **Urssaf**  
Au service de notre protection sociale

Avec l'Avance  
immédiate,  
bénéficiez en  
temps réel de  
votre avantage  
fiscal !

AVRIL 2022

